

DÉPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de BRIGNOLES

**Mairie de Régusse**

83630

Téléphone : 04 94 70 16 23

Télécopie : 04 94 70 18 74

**ARRETE TEMPORAIRE
DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT****Le Maire de Régusse,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-5, L 2512-13 et R 2213-1 ;

VU le code de la voirie routière ;

Arrêté

Article 1^{er} : En raison de l'organisation du forum des associations, le stationnement et la circulation seront interdits sur le parking de la Poste, du jeudi 15 septembre 2022, 8h00, au lundi 19 septembre 2022, 12h00.

Article 2^o : La signalétique correspondante sera mise en place par le service technique de la commune et la sécurité sera assurée par la Police Municipale.

Article 3^o : Madame le Maire et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Régusse le 12 septembre 2022.**Le Maire,
Renée JEANNERET**